VOIE DE COMMUNICATION

Grand Forestier
Demande de permis de lotir
Abattage d'arbres

05-06-2025

N° d'abattage	N° plan de géomètre	Essence	Ø couronne (m)	Ø tronc (cm)	circonférence (cm)	Hauteur (m)	Zone concernée	Δ Z (cm) = (Z)Projet - (Z)Existant	Commentaire
1	5404	mort	-	-	-		Talus Zone 3	-25	Arbre mort situé dans l'emprise de terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Décaissements suceptibles de menacer sa stabilité à long terme.
2	5405	mort	-	-	-		Talus Zone 3	-23	Arbre mort situé dans l'emprise de terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Décaissements suceptibles de menacer sa stabilité à long terme.
3	5409	mort	-	-	-		Talus Zone 3	-32	Arbre mort situé dans l'emprise de terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Décaissements suceptibles de menacer sa stabilité à long terme.
4	5450	Pinus sylvestris	4	20	63	15	Talus Zone 2	107	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
5	5466	Pinus sylvestris	6	40	126	20	Talus Zone 2	113	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
6	5467	Pinus sylvestris	4	20	63	20	Talus Zone 2	113	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
7	5468	Pinus sylvestris	4	30	94	20	Talus Zone 2	93	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
8	5469	Pinus sylvestris	6	30	94	20	Talus Zone 2	94	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
9	5506	Pinus sylvestris	6	25	79	20	Talus Zone 2	90	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
10	5507	Acer pseudoplatanus	4	15	47	18	Talus Zone 2	80	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
11	5508	Acer pseudoplatanus	4	15	47	18	Talus Zone 2	86	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H remblais > 80cm)
12	5665	Acer pseudoplatanus	10	30	94	18	Talus Zone 2	-80	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H déblais > 50cm)
13	5666	Pinus sylvestris	5	35	110	20	Voirie Zone 1	-91	Arbre localisé sur l'assiette de la voie de communication.
14	5667	Acer pseudoplatanus	10	30	94	20	Voirie Zone 1	-83	Arbre localisé sur l'assiette de la voie de communication.
15	5668	Acer pseudoplatanus	4	15	47	20	Talus Zone 1	-124	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Contrainte technique trop importante pour envisager le maintien de l'arbre (H déblais > 50cm)

Arbres situés sur l'emprise des travaux nécessaires à la réalisation de la voirie et faisant l'objet d'une demande d'abattage: 15
Arbres morts: 3
Arbres vivants demandés à l'abattage: 12
Arbres situés sur l'assiette de la voirie: 2
Arbres situés sur l'emprise des travaux nécessaires pour l'exécution de la voie de communication: 13

VOIE DE COMMUNICATION

Grand Forestier
Demande de permis de lotir
Arbres sauvegardables

05-06-2025

Arbres situés dans l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise des terrassements de raccordement de la voirie au terrain naturel concernés moyennant des adaptations locales de terrassement

N° plan de géomètre	Essence	Ø couronne (m)	Ø tronc (cm)	circonférence (cm)	Hauteur (m)	Δ Z (cm) = (Z)Projet - (Z)Existant	Commentaire
4472	Fagus sylvatica	10	60	188	25	0	Arbre situé en dehors limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Terrassements environnants non contraignants pour le maintien de l'arbre.
5424	Fraxinus excelsior	9	45	141	20	-27	Arbre situé dans l'emprise de terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H déblais < 50cm)
5426	Acer pseudoplatanus	4	15	47	18	0	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5427	Pinus sylvestris	6	25	79	18	-34	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5437	Pinus sylvestris	6	40	126	24	6	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements.
5445	Pinus sylvestris	6	30	94	15	52	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5446	Pinus sylvestris	6	30	94	20	77	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5451	Acer pseudoplatanus	6	20	63	22	38	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5452	Pinus sylvestris	4	25	79	22	0	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5463	Pinus sylvestris	6	20	63	20	60	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5464	Acer pseudoplatanus	6	25	79	20	64	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5481	Pinus sylvestris	5	20	63	18	14	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5483	Pinus sylvestris	7	45	141	18	40	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5503	Acer pseudoplatanus	4	10	31	12	0	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5504	Acer pseudoplatanus	5	15	47	14	46	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5505	Pinus sylvestris	8	45	141	20	15	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5509	Acer pseudoplatanus	4	15	47	15	0	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5522	Betula pendula	10	40	126	22	26	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5523	Acer pseudoplatanus	8	15	47	22	31	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5524	Pinus sylvestris	6	35	110	20	0	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements. (H remblais < 80cm)
5526	Acer pseudoplatanus	6	20	63	15	9	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5527	Pinus sylvestris	6	30	94	24	-3	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H déblais < 50cm)
5535	Pinus sylvestris	7	40	126	22	-8	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H déblais < 50cm)
5536	Pinus sylvestris	8	50	157	22	-13	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessairesau raccordement de la voirie au terrain existant. Section récolte des eaux de voirie en infiltration latérale. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H déblais < 50cm)
5563	Pinus sylvestris	5	25	79	18	64	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H remblais < 80cm)
5574	Pinus sylvestris	5	20	63	15	9	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements. (H remblais < 80cm)
5575	Pinus sylvestris	4	30	94	15	16	Arbre situé dans l'emprise des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements. (H remblais < 80cm)
5576	Pinus sylvestris	8	50	157	20	-6	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements. (H déblais < 50cm)
5664	Pinus sylvestris	8	45	141	20	-12	Arbre situé en limite des terrassements nécessaires au raccordement de la voirie au terrain existant. Maintien possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements (H déblais < 50cm)

29 arbres sauvegardables moyennant des adaptations locales des terrassements nécessaires au raccordement de la voie de communication au terrain existant.

LEGENDES

ÉLÉMENTS DE FOND DE PLAN

- Limite de propriété
- Limite du site objet de la demande
- Limite des zones de batisse
- Limite de la voie de communication
- Courbes de niveau du terrain naturel

POTENTIELLES MODIFICATIONS DU TERRAIN

- Limite de terrassement
- Emprise des déblais | remblais

ARBRES DE LA SITUATION EXISTANTE

Les arbres en noir figurant sur le plan sont les arbres de la situation existante conservés.

- Arbres feuillus caducs
- Cépées de feuillus caducs
- Conifères
- Cépées de conifères
- Arbres morts

ARBRES SOUMIS À ABATTAGE DANS L'EMPRISE DE LA VOIE DE COMMUNICATION

MISE EN OEUVRE DE LA VOIE DE COMMUNICATION

- Arbre feuillu ou conifère ou arbre mort implanté sur l'emprise de la voie de communication

MISE EN OEUVRE DES TALUS DE LA VOIE DE COMMUNICATION

- Arbre feuillu ou conifère ou arbre mort implanté sur l'emprise des talus
- Arbre feuillu ou conifère ou arbre mort implanté sur l'emprise des talus dont le maintien est possible sous réserve d'adaptation locale des terrassements

ARCHITECTE (AR)
ASSAR BE ARCHITECTS S.R.L.
CHAUSSEE DE LA HULPE 181 bte 2 - 1170 BRUXELLES
TEL: +32 2 676 71 00
FAX:
E-MAIL: architects@assar.com

MAITRE DE L'OUVRAGE (MO)
B@1 SPORTS & LEISURE SA
CHAUSSEE DE BOONDAEL 339 - 1050 IXELLES
TEL: +32 475 465 545
FAX:
E-MAIL: cerimorice@gmail.com

BUREAU D'ETUDES URBANISME
OLIVIER CHENU S.R.L.
RUE JONNIAUX 16 B - 1040 BRUXELLES
TEL: +32 2 733 14 73
FAX:
E-MAIL: chenu.olivier@skynet.be

GEOMETRE
TENSEN & HUON
Bd LÉOPOLD II LAAN 166 - 1080 BRUSSEL
TEL: +32 2 414 20 22
FAX: +32 2 414 07 32
E-MAIL: info@tensen-huon.be

BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT
AGORA
AVENUE VAN VOLXEM 79 - 1090 BRUXELLES
TEL: +32 2 779 13 55
FAX: +32 2 779 22 75
E-MAIL: agora@agora-urba.be

ATELIER D'ARCH. DES JARDINS ET PAYSAGE
EOLE S.R.L.
AV. EMILE VAN BECELAERE 28B - 1170 BRUXELLES
TEL: +32 2 538 26 93
FAX:
E-MAIL: info@eole.eu

BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES
Biotope Environnement SA
ADOLPHE LACOMBLÉ LAAN 69 - 1030 SCHAARBEEK
TEL: +32 63 23 62 95
FAX:
E-MAIL: contact@biotope-environnement.be

BUREAU D'ÉTUDES VOIRIE
C²PROJECT SPRL
CHEMIN DE LA MAISON DU ROI 30D, B1380 LASNE
TEL: +32 2 318 81 26
FAX: +32 2 318 08 42
E-MAIL: info@c2project.be

BUREAU D'ÉTUDES GEOLOGIE, HYDROLOGIE
F.Favart
RUE RAULIER 43 - 7034, SAINT-DENIS
TEL: +32 479 74 99 69
FAX:
E-MAIL: ffavart@gmx.com

F. Favart

DOSSIER N°: A14065

LOTISSEMENT DU GRAND FORESTIER

IND	DATE	DES.	CONT.	OBJET
G				
F				
E				
D				
C				
B				
A	05-06-25			Dossier modifié suite à l'article 177/1 (du CoBAT) du 12 décembre 2024

CONTACT assar be architects s.r.l. : assar brussels — TEL: 02 676 71 00

MAITRE DE L'OUVRAGE
B@1 SPORTS & LEISURE sa
CHAUSSEE DE BOONDAEL 339 - 1050 IXELLES
TEL: 0475 465 545
E-MAIL: cerimorice@gmail.com

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR

Avenue Jean Van Horenbeeck / Avenue du Grand Forestier

AUDERGHEM / WATERMAEL-BOITSFORT
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PLAN D'ABATTAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DU LOT VOIRIE

SIGNATURES

MAITRE DE L'OUVRAGE	ARCHITECTE	BUREAU D'ETUDE VOIRIE
B@1 SPORTS & LEISURE sa	assar be architects srl	C2 Project srl

- POUR TOUS LES ELEMENTS CONCERNANT LA STABILITE, L'ACOUSTIQUE, LES TECHNIQUES SPECIALES, ETC...NOUS NOUS REFERONS AUX PLANS ET CAHIERS DES CHARGES ETABLIS PAR LES INGENIEURS CONCERNES.

- CE DOCUMENT EST PROTEGE PAR LES DROITS D'AUTEUR QUI APPARTIENNENT EXCLUSIVEMENT A "ASSAR ARCHITECTS SRL". TOUT USAGE, MEME PARTIEL DE CE DOCUMENT DOIT FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD PREALABLE ECRIT. EN TOUT ETAT DE CAUSE, SON NOM ET SES REFERENCES SONT EXPLICITEMENT MENTIONNES SUR LE DOCUMENT GRAPHIQUE QUI SERAIT ETABLI PAR UN TIERS AU DEPART DES DONNEES GRAPHIQUES ET INFORMATIQUES DONT L'USAGE LUI AURAIT ETE AUTORISE.

LEGENDE APPELLATION DES PLANS :

N : SITUATION NOUVELLE
20 : CODE SFB POUR PLANS GENERAUX
H : COUPES HORIZONTALES
F : FACADES
V : COUPES VERTICALES
D : DETAILS
X : HORS CATEGORIE

000 : REZ-DE-CHAUSSEE (catégorie H)
010 : PREMIER ETAGE (catégorie H)
070 : SEPTIEME ETAGE (catégorie H)
001 : PREMIER SOUS-SOL (catégorie H)
001 : PREMIERE FACADE (catégorie F)

EXEMPLES :
N20H001 : PLAN PREMIER SOUS-SOL
N20H040 : PLAN QUATRIEME ETAGE
N20V001 : PREMIERE COUPE
N20F002 : DEUXIEME FACADE

BATIMENT	STADE PROJET: PERMIS DE LOTIR
ZONE	ECHELLE SUR FEUILLE: A0 : 1/500
NIVEAU	FORMAT FEUILLE: A0 - 1188mm x 840mm
AUTEUR	DATE DE CREATION: 22 - 02 - 2024
PAY	PLAN N°: 9/9 — INTITULE PLAN — INDICE: A